



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Prescription en DCI avec les LAP certifiés

Service évaluation et amélioration
des pratiques (SEVAM)

Liens d'intérêt avec les industries de santé
en rapport avec le thème de la présentation (loi du 4 mars 2002)

| | |
|---|---|
| <p>1 – Titulaire de brevets/Porteur de parts sociales ou membre d'une structure de gouvernance ou salarié</p> | <p>➤ Gardes médicales à l'APHP.....</p> |
| <p>2 – Consultant ou membre d'un Conseil scientifique</p> | <p>➤ Auditeur technique du Cofrac.....</p> |
| <p>3 – Conférencier ou auteur/rédacteur rémunéré d'articles ou documents</p> | <p>➤ Néant</p> |
| <p>4 – Prise en charge de frais de voyages, d'hébergement ou d'inscription à des congrès ou autres manifestations</p> | <p>➤ HAS exclusivement</p> |
| <p>5 – Investigateur principal d'une recherche ou d'une étude clinique</p> | <p>➤ Néant</p> |
| <p>6 – Co-Investigateur d'une étude clinique</p> | <p>➤ Néant</p> |

Certification des LAP de médecine ambulatoire

Version 1 publiée en juin 2008, version juridiquement active :

- améliorer la sécurité de la prescription
- faciliter le travail du prescripteur et de favoriser la conformité réglementaire de l'ordonnance
- diminuer le coût du traitement à qualité égale
- + pouvoir le faire en prescrivant en DCI

Version 2 en cours d'élaboration :

- retour d'expérience de la version 1
- aides à la décision indexées par médicament
- mention systématique de la DCI

Fondements juridiques

Dénomination commune : « la **dénomination commune internationale** recommandée par l'Organisation mondiale de la santé, **à défaut** la dénomination de la Pharmacopée européenne ou française ou, à défaut, la dénomination commune usuelle » (CSP R5121-1)

Une prescription libellée en dénomination commune « comporte au moins :

- 1 le principe actif du médicament désigné par sa dénomination commune
- 2 le **dosage** en principe actif
- 3 la voie d'administration et la forme pharmaceutique » (CSP R5125-55)

« **La prescription d'une spécialité pharmaceutique mentionne ses principes actifs**, désignés par leur dénomination commune internationale recommandée par l'Organisation mondiale de la santé ou, à défaut, leur dénomination dans la pharmacopée européenne ou française. En l'absence de telles dénominations, elle mentionne leur dénomination commune usuelle. **Elle peut également mentionner la dénomination de fantaisie de la spécialité** » (CSP L5121-1-2)

Pratique de la prescription en DC, sans nom de marque

Possible avec les LAP certifiés, près de 80% du parc en ville

Ce n'est pas une pratique anecdotique (baromètre de la mutualité $\approx 15\%$ des prescriptions)

Pas d'erreur médicamenteuse signalée en relation avec cette pratique ni avec les fonctions logicielles

Stabilise les prescriptions à l'hôpital face aux changements de marché

Qualitativement = pratique des « situations maîtrisées »

Pratique de la prescription en DC, sans nom de marque

Questions d'organisation et de formation :

*** en ville : que comprendra le patient ?**

*** à l'hôpital :**

- organisation de la PUI, du circuit du médicament**
- formation des paramédicaux**
- organisation des armoires à pharmacie**

*** boîtage : expression de la DCI et du dosage**

*** différences d'excipients**

V2 Référentiel de certification des LAP de médecine ambulatoire

« Le LAP permet d'élaborer une prescription de médicament avec mention du nom de marque. »



« Dans le cas d'une prescription avec nom de marque, le nom de marque apparaît entre parenthèses. Il est précédé du ou des principe(s) actif(s) de ce médicament. (...) »

« Pour les prescriptions avec nom de marque de médicaments génériques, le LAP permet l'inscription de la mention 'non substituable'. »

Situations où le nom de marque doit être spécifié

Spécialités comportant plus de trois principes actifs ou dont les principes actifs ne peuvent être désignés par une dénomination commune (B CHABRE comprimé)

Médicaments dont le RCP mentionne une difficulté en cas de prescription en DC (NEORAL 50mg capsule)

Produits radio-pharmaceutiques (LIPIOCIS injectable)

Médicaments homéopathiques (LEHNING COMPLEXE 29 FERRUM)

Médicaments de phytothérapie (GRIPPONYL poudre pour suspension buvable)

Produits d'origine biologique (dont biosimilaires, LANTUS 100 unités/ml injectable)

Spécialités comportant des unités de prescription de composition différente (TRINORDIOL comprimé)

Spécialités relevant de la législation des stupéfiants (KAPANOL® LP 100mg gélule)

V2 Référentiel de certification des LAP de médecine ambulatoire

« Le LAP permet de **transformer** une ligne de prescription pour qu'un médicament précis y soit prescrit sans nom de marque.

Cette fonctionnalité n'est pas exigée pour les prescriptions de médicaments qui nécessitent un nom de marque. »

« Le LAP permet d'**élaborer une prescription sans nom de marque de bout en bout**. Cette prescription est réalisable sans que jamais l'utilisateur n'ait à choisir, valider ou visualiser un nom de marque de médicament.

Le LAP permet cette prescription selon une ergonomie qui n'est pas plus compliquée par son accès ou ses étapes qu'une prescription avec mention du nom de marque. (...)

»

Monographie de médicament virtuel

« Aciclovir 200 mg comprimé

Les propriétés pharmacologiques ci-dessous ont été élaborées par synthèse raisonnée à partir de la liste des spécialités suivantes :

- ZOVIRAX 200MG CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ACTAVIS CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ALS CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ALTER CPR 25 (...)

Contre indications :

- Hypersensibilité à l'aciclovir
- Enfant avant 6 ans
- Allaitement (...)

Monographie de médicament virtuel

Aciclovir 200 mg comprimé

Les propriétés pharmacologiques ci-dessous ont été élaborées par synthèse raisonnée à partir de la liste des spécialités suivantes :

- ZOVIRAX 200MG CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ACTAVIS CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ALS CPR 25
- ACICLOVIR 200MG ALTER CPR 25 (...)

Contre indications :

- Hypersensibilité à l'aciclovir
- Enfant avant 6 ans
- Allaitement (...)

Normalisation des médicaments virtuel

« Bisoprolol 10mg HTA comprimés »

et

« Bisoprolol 10mg insuffisance cardiaque »

Besoin d'une même liste (et d'un code identifiant) :

- **dématérialisation des prescriptions ambulatoire :**
e-prescription de la CNAMTS, des projets
« Territoires de Santé Numérique », des
prescriptions transfrontalières
- **circuit du médicament à l'hôpital**

Prescrire en DC sans médicament virtuel

« Paracétamol 1000mg dans la Sonde Gastrique si douleur sans dépasser 3g/j »

« Sérum physio 1000ml en continu par 24h »

« Amoxicilline 3g IVL toutes les 6 heures »

- disparition de l'expression du dosage
- juridiquement possible seulement à l'hôpital
- la BdM doit calculer les spécialités possibles pour pharmacien et paramédicaux

Fin



Merci de votre attention

Nous attendons vos questions

...maintenant ou plus tard : p.liot@has-sante.fr